



Comment et qui doit intervenir pour une pension de reversion?

Par **ROSSETTO**, le **11/08/2008** à **21:03**

Mon ex-mari est decedé ,j'ai eu 3 enfants lors de notre mariage ,dont une enfant handicapée .J'ai fait la demende de pension de reversion aux caisses de retraites auxquelles il etait affilié ,aucune réponse de leur part .Est-ce normal ? Je ne sais comment faire ,pour que mes droits soient respectés.Merci .

Par **ly31**, le **13/08/2008** à **08:46**

Bonjour,

Votre ex mari est décédé depuis combien de temps, s' était il remarié ?

En ce qui vous concerne êtes vous remariée ?

A vous lire

ly31

Par **ROSSETTO**, le **13/08/2008** à **16:46**

Mon ex-mari est décédé depuis le mois de Mai.Il etait divorcé de sa deuxieme épouse.Je ne

suis pas remariée .C'est avec moi ,que le mariage fut de plus longue durée,avec sa 2e épouse il a eu 2 enfants .Voilà ,les éléments que vous me demandez .Merci de votre 1e réponse.

Par **ly31**, le **13/08/2008** à **17:02**

Re Bonjour,

Il est vrai que votre demande de pension de réversion est TRES récente et que nos Administrations ne sont jamais pressées !

Vous avez tout à fait droit à la pension de réversion de votre ex mari, pour ce qui est de la CRAM ainsi que la réversion des Caisses Complémentaires, tout ceci du fait que vous n'avez pas été remariée, mais au prorata de vos années de mariage

Ne vous inquiétez surtout PAS vos droits seront tout a fait respectés et c'est la loi !

Je vous conseille de prendre contact avec les Caisses (CRAM et autres) afin de vous faire confirmer si les documents ont bien été réceptionnés, puis par la même occasion, demandez le délai pour obtenir le paiement de la réversion (personnellement je pense au moins 6 mois minimum !)

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée et je vous souhaite bon courage

ly31